

terme prochain. L'élection de M. Tilden eût été le signal de cette réforme libérale et éclairée. Si M. Hayes veut que son avènement soit heureux pour son pays et pour l'Europe, il tiendra à honneur d'inaugurer le régime que promettait son concurrent démocrate."

Un incident assez singulier s'est produit au sein de la Chambre des députés de France, le 16 du mois courant. Une longue discussion a eu lieu sur la demande en autorisation de poursuivre le fameux bonapartiste, M. Paul de Cassagnac, pour violation des lois sur la presse. M. de Cassagnac a prononcé un discours dans lequel il dit que les républicains parlaient bien haut de leur amour pour la liberté, mais ne mettaient pas leurs principes en pratique. Ils se sont conduits comme le monarchistes les feraient en pareilles circonstances. Il nia avoir attaqué la Chambre des députés dans son journal, le *Pays*; ses attaques étaient seulement dirigées contre les individus ou les partis. Il n'a pas plus attaqué le gouvernement actuel qu'il continuera à respecter jusqu'en 1880. Il combattait M. Jules Simon qui défendait jadis Rochefort. M. de Cassagnac a terminé son discours en disant qu'il se soumettrait respectueusement à la décision de la Chambre, mais qu'il leverait la tête devant le tribunal, s'il y était traduit. Ce discours a paru modéré pour l'impétueux M. de Cassagnac, et il a été fréquemment applaudi par les membres de la droite.

Dans sa réponse, M. Jules Simon a refusé d'admettre que M. de Cassagnac pût invoquer les principes républicains. Si l'on admettait cette prétention, les républicains seraient éternellement condamnés au rôle de dupes. Il était toujours un défenseur de la liberté, mais le délit dont M. de Cassagnac s'est rendu coupable par ses excitations à la guerre civile est une violation du droit commun. En terminant, M. Jules Simon a vigoureusement attaqué les bonapartistes qui veulent faire croire qu'ils peuvent agir impunément, et s'efforcent de ressaisir le pouvoir par le terrorisme. Les adversaires de la république, dit-il, trouveront des hommes résolus à la défendre. On a ensuite procédé au vote, et la demande du gouvernement a été accordée par 296 voix contre 147. La minorité se composait des députés monarchistes et de ceux de l'extrême gauche.

Suivant certaines dépêches, l'Allemagne se serait inquiétée des fortifications qui se poursuivent autour de Paris, et aurait fait savoir que la continuation de ces travaux constitueraient un *casus belli*. Ces bruits ont été depuis démentis, mais ils prouvent combien sont tendues les relations de la France et de l'Allemagne.
